CONVENTION NATIONALE.

JOSEPH SERRE,

Sur la question suivante :

La mort de Louis intéresse-t-elle le salut de la République ? Ou plutôt, entre les dangers où nous expose son existence ou sa mort, quel est le moindre ?

Prononcée dans la séance du 27 décembre 1792, l'an premier de la République.

Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Citoyens,

Avant-hier encore, je ne croyois pas que chez la nation qui la première a proclamé l'immortelle déclaration des droits de l'homme, il y eût une espèce de courage à dire ici son opinion(1). Celle que j'ai à vous énoncer choquera peut-être l'opinion générale. Néanmoins, j'aborde avec confiance cette tribune : c'est à des légis-

(1) Duhem, dans un accès de fureur, me dit, dans la séance d'hier 26, que ceux qui ne voteroient point la mort de Louis, seroient eux-mêmes assassinés.

lateurs que je m'adresse, c'est à des juges que je vais parler ; ce sont des hommes, enfin, qui vont m'entendre, & c'est en dire assez pour commander le silence.

Citoyens, je ne viens point justifier Louis des crimes qu'on lui impute, je ne viens point vous appitoyer sur son sort; mais je viens défendre ce que je crois l'intérêt de la liberté, le salut de la patrie; je ne viens point, en un mot, vous instruire : je viens m'éclairer.

Quelle est la peine à infliger à Louis XVI? ou plutôt, entre les dangers où nous expose son existence ou son supplice, quel est le moindre?

Telle est la question que je me suis faite, & sur laquelle j'ai fait quelques observations, que je vais soumettre à vos lumières & à votre sagesse.

Si le salut de la république, si le triomphe de l'égalité dépendent de la mort de Louis, une fois convaincu des crimes qu'on lui impute, le glaive de la loi doit s'appesantir sur sa tête coupable. Qu'importe votre réputation, pourvu que la liberté lui survive? Qu'importe ce que dira la postérité? Louis fut coupable, la nation fut juste. Louis fut puni, la liberté triompha; la loi fut mise sur le trône, & l'empire sauvé. Voilà seulement ce qu'il vous importe de lui transmettre.

Je n'examinerai pas ici s'il est vrai que le Souverain nous ait investis d'une autorité sans bornes pour prononcer définitivement sur le sort de Louis, & comme accusateurs & comme juges. Plusieurs de vos membres ont traité cette question importante d'une manière si lumineuse, que je n'ai rien à ajouter à ce qu'ils ont dit; mais je vous dois l'aveu de ma pensée, je le dois à mes commettans; c'est que le pouvoir qui nous crée tout-à-la-fois législateurs & juges du despote, nous constitue nous-mêmes en vrais despotes; car le despotisme est toujours là où l'étendue

des pouvoirs n'eſt pas limitée. D'ailleurs, je ſuis tellement prévenu contre cet homme, le ſouvenir des crimes qu'on lui impute, la conviction où je ſuis que ſa main parricide s'eſt baignée dans le ſang des Français, m'irrite d'une telle manière, qu'il me paroît impoſſible de conſerver à ſon égard l'impaſſibilité d'un juge.

Citoyens, partagez-vous mes ſentimens ? prononcez. Je reviens à la queſtion.

Je l'ai déja dit, ſi la coalition des deſpotes devoit prendre un nouveau degré d'énergie par la mort de Louis, ou plutôt, ſi le retour de la paix étoit le prix de ſon exiſtence, je ne balancerois pas à dire qu'il vaudroit mieux conſerver à la vie un criminel dans l'impuiſſance de nous nuire, que de livrer à une mort certaine des milliers d'innocens.

Mais, direz-vous, le retour de la paix, aſſurément, ne dépendra point de ſon exiſtence : que Louis périſſe, que Louis vive, nous aurons la guerre, nous devons nous y attendre, nous y préparer. Comme vous, je le crois ſans le deſirer ; mais ne comptez-vous pour rien un prétexte de moins ? Je ſais bien que la malveillance peut également ſe ſervir de ſon exiſtence ou de ſa mort pour ſuſciter des troubles, & venger le deſpotiſme ; & ici, votre habileté conſiſte à choiſir des deux écueils le moins dangereux ; pour bien choiſir, il eſt néceſſaire, je penſe, de les rapprocher.

Des deux côtés vous avez également à craindre qu'on ne faſſe enviſager aux eſprits crédules, que les malheurs inſéparables de la guerre, les troubles, l'anarchie que les malveillans auront eux-mêmes ſuſcités ou entretenus, ſont dus à la mort ou à l'exiſtence du ci-devant roi.

Néanmoins je ne ferai pas aux François l'injure de croire qu'avec le roi, la haine de la royauté finiſſe, mais il m'eſt permis de croire, & je dois le dire. Il ſera bien plus facile à la malveillance d'appitoyer le peuple, d'innocenter Louis,

& de fufciter des troubles après fa mort, que d'égarer l'opinion, & le reconduire au defpotifme, fi vous le confervez à la vie; & vous favez, citoyens, comment finiffent les troubles. Prefque tous les François reconnoiffent la fouveraineté du peuple, prefque tous veulent la république, aucun ne voudroit de Louis pour tyran. Selon moi, fon exiftence n'eft point un fujet de crainte, mais au contraire un obftacle au retour de la tyrannie.

Citoyens, ne nous abufons pas. Prefque tous les Français accufent Louis XVI, il n'eft pas vrai qu'ils penfent tous que l'affermiffement de la liberté dépende de fa mort. Je dis plus, beaucoup penfent qu'il ne l'a pas méritée; & pour diffuader les uns & les autres, il ne vous refte pas peu à faire. Il faut d'abord prouver aux uns, qu'avec un homme de plus, la nation auroit moins la volonté de refter libre qu'avec un homme de moins. Pour guérir les autres, vous avez à détruire un préjugé d'autant plus difficile, qu'il étoit plus généralement répandu. Vous le favez, prefque tous les Français ont cru que le roi avoit le cœur bon, qu'il ne defiroit rien tant que le bonheur de la nation, que les crimes qu'on lui impute font moins dûs à fa volonté qu'à la foibleffe de fon caractère, à fon intempérance, & plus encore à la perfidie d'une femme qui avoit fu le captiver, & à celle de fes infâmes confeillers qui agiffoient avec d'autant plus de fuccès fur l'efprit du roi, que fes vices ou fon défaut de caractère leur oppofoient moins d'obftacles; on a cru même que les ennemis de la nation avoient fait fervir à leurs projets liberticides jufqu'aux vertus du roi. Voilà, citoyens, les préjugés que vous avez à détruire; voilà d'autres ennemis que vous aurez à combattre après fa mort. Ces illufions font diffipées pour nous, mais le font-elles pour tous les Français? C'eft à vous de prononcer?

Mais, direz-vous, conferver le roi, c'eft vouloir na-

turaliser la discorde parmi nous, & peut-être la guerre civile en France.

Pour connoître jusqu'à quel point est fondée cette objection, il ne suffit pas de concentrer nos vues sur la personne de Louis Capet; il faut encore les étendre autour de nous, & même hors de la république; il faut établir encore que les frères de Louis, qui sont sous le glaive de vos loix, sont aussi à votre disposition; que le même coup qui frapperoit Louis écraseroit les factieux; que les royalistes défendent moins l'hydre de la royauté que la personne du roi; que s'ils en avoient le pouvoir, ils ne le sacrifieroient point au desir de ressusciter la tyrannie; qu'en un mot ils aiment Louis, quoiqu'ils attribuent à la versalité de son caractère ce qu'ils appellent leurs malheurs & la perte de la monarchie.

Citoyens, si les méchans ont pu calomnier vos intentions, vous désigner dans l'opinion publique comme des royalistes, quand vous n'avez voulu qu'éloigner de vous le soupçon de l'assassinat qu'on a eu l'impudeur de vous proposer, quand vous n'avez voulu que vous éclairer, éclairer la nation, l'univers entier, & transmettre à la postérité le fidèle résultat de vos discussions & les motifs de votre conduite; si l'on a pu faire croire, publier même que vous vouliez rétablir la royauté, parce que fidèles aux principes, aux loix impérieuses de l'humanité, vous avez voulu garantir à Louis, le libre exercice d'une defense légitime; pensez-vous que les ennemis de la chose publique renoncent au projet de la perdre, lorsque Louis aura cessé d'être? L'ambition qui paroît ici marcher de concert avec la calomnie, se prescrivent-elles des bornes qu'elles ne se permettent pas de franchir? Après Louis, son fils ne sera-t-il pas encore? Car elle est loin de ma pensée, l'admission de ce barbare principe, de cet infâme ma-

chiavelifme qui croit qu'il eft des circonftances qui forcent les nations à voiler la sainte image de la juftice.

On conçoit bien la poffibilité de pardonner un coupable; mais l'homme fenfible, l'homme vertueux croira-t-il jamais à la néceffité de punir le fils des crimes du père ? Des raifons politiques d'intérêt général peuvent bien commander le pardon d'un grand criminel; aucune, j'ofe le dire, aucune ne fauroit excufer une injuftice. Eh bien ! fon fils, dis-je, ne fera-t-il pas pour les méchans un prétexte de divifion ? Si l'on a pu vous foupçonner de favorifer un père coupable, vous épargnera-t-on davantage pour un fils innocent ? car je fuis tenté de croire que vos lâches diffamateurs veulent moins la république, le règne des loix, que les diffentions & l'anarchie; que c'eft là, uniquement là, où tendent nos ennemis, pour nous conduire je ne fais à quel genre de defpotifme.

Je fuis naturellement peu foupçonneux, mais je ne puis me garantir du foupçon, lorfque je vois certains d'entre nous élever fans ceffe des doutes injurieux fur les intentions des membres les plus purs de l'affemblée, lorfqu'ailleurs je les ai vus dénoncer comme vrai ce qu'ils foupçonnoient ici; lorfque j'ai vu ces mêmes perfonnes fervir par des murmures, des interruptions indécentes, le fyftême d'avilir la Convention; alors, Citoyens, je me fuis demandé fi Vienne & Berlin avoient des députés parmi nous.

S'il eft prefque démontré que la mort de Louis n'enchaînera point la malveillance, qu'après lui d'autres prétendans font là; s'il eft vrai qu'il eft à craindre que fon fupplice n'emporte avec lui le fouvenir de fes crimes; s'il eft vrai que la poffibilité de faire naître ou perpétuer les troubles après fon fupplice, eft plus probable que d'égarer l'opinion en fa faveur; s'il eft à craindre que le coup qui frappera le tyran ne reffufcite la tyrannie, & qu'au-

lieu d'ébranler, comme on l'a dit, il affermisse les trônes; je pense que Louis doit être conservé; je pense que frapper Louis c'est donner à nos ennemis une preuve de foiblesse, tandis que nous leur devons un grand exemple de force & de magnanimité. Retenons Louis tant que les dangers de la patrie nous feront une loi de cette mesure de sûreté générale; après, bannissons-le de la république, & donnons-lui encore de quoi traîner ailleurs sa honte & ses remords.

Il ne suffit pas, à mon avis, que notre cause soit juste, qu'elle soit la cause des peuples contre les tyrans, il faut encore forcer l'Europe, les nations, les rois même, à admirer notre courage & notre magnanimité; il faut nous montrer plus généreux que les rois; il faut éloigner de notre conduite jusqu'au soupçon de la foiblesse, écarter de nous jusqu'au soupçon de l'injustice; il faut, enfin, craindre de donner des armes à la perfidie, qui ne manqueroit pas de les tourner contre nous.

Je n'examinerai pas ici ce que dira l'Europe, ce que pensera la postérité d'une assemblée qui a reconnu, qui consacrera sans doute le grand principe que la société n'a pas le droit d'ôter à un de ses membres ce qu'elle ne pourroit plus lui rendre, s'il arrivoit qu'elle eût mal pris. Mais je dois dire qu'il m'a paru étrange, j'ai droit d'être étonné, lorsque j'ai entendu l'un de vos membres vous proposer sérieusement l'ajournement de ce grand principe jusqu'après la mort du tyran, tandis que d'ici là il est très-possible que le sang innocent coule même sous le glaive de la loi.

Cette opinion, citoyens, vous paroîtra étrange, sans doute, lorsque vous vous rappellerez que j'ai été un de ceux qui de cette tribune ont appelé la vengeance des loix sur la tête du coupable.

S'il ne s'agissoit que de moi, citoyens, je laisserois à

votre impartialité le ſoin de me juger; mais comme un plus grand intérêt m'occupe, je vous dois compte des motifs de mon opinion.

Tant que je comptois pour rien la colère des rois, & pour tout la colère des peuples, tant que j'ai cru à l'éveil de ceux-ci, à la chûte des autres, tant que j'ai cru, en un mot, à la réſurrection des peuples à la liberté, j'ai dû conclure à la punition rigoureuſe du coupable; mais depuis que les événemens ont diſſipé pour moi ces flatteuſes illuſions; depuis que des conſidérations politiques, que je n'avois pas prévues, ſont venu frapper mes ſens, depuis qu'enfin, l'aſſemblée s'eſt crue inveſtie de tous les pouvoirs, j'ai dû ne pas laiſſer échapper ce que je croyois être les moyens de ramener la paix & de conſerver la liberté; j'ai cru ne devoir point mettre en balance la mort d'un coupable avec l'intérêt de la patrie; j'ai dû craindre, pour vous, la calomnie & la perte de la confiance; pour la nation, la perte de la liberté. J'ai dû enfin, changer d'opinion; ai-je bien fait, ai-je mal fait? le temps décidera pour moi. Je vous l'atteſte, j'ai ſatisfait à ma conſcience. Je les déduis encore, les motifs de mon opinion, & dans ce qui ſe paſſe autour de nous, & dans ce qui ſe paſſe chez les Nations de l'Europe.

Je les retrouve enfin dans la ſimilitude d'opinion qu'on obſerve entre l'ariſtocratie & ceux qui nous etourdiſſent journellement & de leurs ſervices & de leur patriotiſme. J'ai craint, eſt-ce un crime? j'ai craint que le cadavre de Louis ne ſervît de marchepied à une autre tyrannie.

Ne nous abuſons pas, citoyen, il n'eſt plus temps de ſe diſſimuler les dangers qui nous menacent: au milieu de l'immenſe population qui couvre l'Europe, à peine comptons-nous quelques milliers de véritables frères. Quelques Anglais, il eſt vrai, ſoupirent après la liberté; mais une cour perfide, un miniſtère aſtucieux, prodigue

l'or, va au-devant des besoins de la nation pour se populariser & enchaîner par-là les élans de ce peuple généreux à la liberté ; une majorité imposante, superstitieuse, attachée à leur constitution, ou plutôt servilement dévouée à la cour, étouffe les vœux de ceux que la corruption n'a pu atteindre ; & quoique spécieusement neutre, ne conspire pas moins contre nous. La Hollande plie encore un front soumis sous le sceptre impérieux d'une autre Antoinette, & la liberté de l'Escaut pourroit bien devenir funeste à la liberté des bataves. Pour des hommes avides, intéressés l'argent est tout, l'esclavage n'est rien..

Quelques familles usurpatrices oppriment la liberté helvétique. La politique adroite du régent de Stockholm, ou plutôt sa philosophie, son humanité, fait oublier à sa nation les crimes des rois, & affermit le despotisme. Le respect stupide, ou plutôt l'idolatrie des Prussiens pour leurs maîtres, les rend étrangers à tout autre sentiment. Une longue & barbare oppression a naturalisé la servitude en Autriche & en Hongrie. Le fanatisme espagnol craint pour son inquisition, ses chapelets & ses coquilles : l'hypocrisie, la perfidie italienne, pour ses églises, ses croix & ses images. La Pologne gémit sous la tyrannie d'une femme, & se borne à des vœux. Le cabinet de Copenhague ne peut rien pour nous, il peut tout pour les rois. Voilà, si je ne me trompe, le tableau raccourci des dispositions de l'Europe à notre égard ; voilà les causes qui m'ont fait changer d'opinion après la responsabilité terrible pour vous, encore plus pour la liberté, dont vous vous êtes chargés avec une légéreté que la postérité aura peine à croire.

Mais, dites-vous, nos armées sont victorieuses, nos phalanges sont invincibles ! Et moi aussi, je compte beaucoup sur nos canons, nos baïonnettes, & plus encore sur la noble passion qui enflamme nos soldats ; mais tous leurs ennemis ne sont pas en face, ils en ont sur les derrières ; ils en

ont en France, j'ai presque dit parmi nous. Mais enfin, je calcule froidement les événemens qui accompagnent la guerre, je recherche les causes secrètes de la perte ou du gain des batailles, & je vois qu'on n'est jamais si près d'un échec qu'au faîte des victoires. Dussions-nous conquérir l'Europe sans nous arrêter, le dernier terme de nos succès seroit pour nous un écueil, & peut-être le tombeau de la liberté. Le tumulte, l'ivresse des victoires, assoupit l'énergie des vainqueurs. Le général le plus habile, dans l'ivresse de sa gloire, oublie quelquefois les conseils de la prudence; l'histoire à cet égard est riche en exemples : Rome ne fut jamais plus en péril qu'après ses vastes conquêtes; la liberté romaine ne fut jamais mieux défendue qu'après un revers.

C'est peut-être autant à l'horreur du carnage & des incendies qui accompagnoient les pas sacrilèges des tyrans & de leurs satellites, qu'à l'amour de la liberté, que nous devons nos dernières victoires; à notre tour, nous avons taillé en pièces les ennemis.

Si nos canons leur ont inspiré une terreur, qui nous est devenue salutaire, elle a pu faire naître chez nos ennemis un sentiment qui peut un jour vous être funeste.

Vos revers, leurs brigandages, leur barbarie, vous ont rendu la liberté plus chère; vos victoires, vos conquêtes leur apprennent à la haïr; vos enfans, vos frères avoient péri, & le juste regret qu'ils ont excité a donné un nouveau degré d'énergie à votre courage. Ainsi que les vôtres, leurs enfans, leurs frères, leurs amis sont morts, & les mêmes sentimens les animent contre vous. La juste vengeance que vous venez d'exercer a émoussé vos sentimens : le desir de se venger à leur tour aiguise les leurs.

Ne croyez pas, citoyens, vous faire aimer des peuples en leur portant la guerre; je pense que nous reculerions d'autant plus l'affermissement de notre liberté, que nous avancerions davantage chez l'ennemi. Car, plus nos armées

s'éloignent de leur centre, plus elles s'affoibliſſent, plus nos dépenſes ſe multiplient, & par une conſéquence naturelle, les forces ennemies augmentent d'autant plus, qu'elles ſe concentrent davantage. Je penſe aujourd'hui comme ce philoſophe qui croit que la guerre à coups de plumes feroit plus de proſélytes au culte de l'égalité que la guerre à coups de canons. La déclaration des droits, de l'encre, du papier & des preſſes, voilà les boulets, diſoit-il, qu'il faut envoyer à l'ennemi. Ce qui inſpire la terreur ne commande point l'affection. La préſence de nos armées en pays étranger peut bien forcer les habitans à feindre l'amour de la liberté; mais elle ne détruit pas l'impreſſion de la ſervitude : nous en avons un exemple dans la conduite infâme des Francfortais à notre égard. Cette conduite nous donne matière à penſer ; elle doit être pour nous la juſte meſure des ſecours que nous devons attendre des peuples pour qui nous prodiguons notre or & notre ſang. Dans ce moment, la Belgique eſt déchirée par les factions, & bientôt, au-lieu de vous aider, vous aurez à la contenir. La préſence de nos armées à Nice n'a point empêché l'ariſtocratie d'y fomenter des troubles avec ſuccès. Je ne penſe donc pas qu'il faille planter vous-mêmes l'arbre de la liberté ſur les débris de l'inquiſition, ni inſtaller une ſociété jacobite dans l'une des ſalles du Vatican. Croyez-moi, l'exécution de ce projet ne produiroit rien pour la liberté, à ſuppoſer même qu'il ne lui fût pas contraire ; il mettroit à nud notre légéreté & notre inconſéquence.

Si le ſang des Catons, des Brutus, coule encore dans les veines des Romains dégénérés, c'eſt à eux excluſivement, c'eſt à eux qu'eſt confié la noble exécution de ce projet : n'ont-ils pas les mêmes moyens que nous, force & juſtice ? Leurs tyrans ſont-ils plus redoutables? J'oſe croire que nous avions plus à faire qu'eux; nous aimions nos maîtres par caractère, ils déteſtent les

leurs par besoin. Nous avions nos passions, nos préjugés à combattre, nous leur avons appris à vaincre les leurs. Tous les tyrans de l'Europe étoient contre nous, ils sont assurés de notre protection.

D'ailleurs, quand vous avez promis de protéger & secourir la souveraineté des peuples, vous êtes-vous engagés à supporter tous les travaux & les dangers d'une guerre, eux, à en recueillir paisiblement les fruits? Si vous l'aviez fait, je vous demanderois : De quel droit disposez-vous de la fortune des Citoyens ? De quel droit disposez-vous du sang de nos frères, pour acheter la liberté de ceux qui ne veulent pas être libres ?

Citoyens, si vous maintenez le décret par lequel vous avez déclaré que vous jugeriez vous-mêmes Louis XVI, j'opine pour la réclusion du ci-devant roi pendant la guerre, & au bannissement à la paix; & dans tous les cas, je demande que le peuple souverain ratifie votre jugement en assemblées primaires de communes.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.